

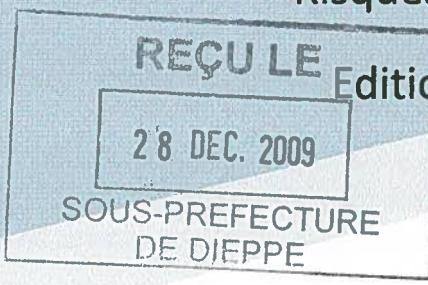
Mairie de Mortemer 76270



# LES RISQUES MAJEURS A MORTEMER

## PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

Document d'Information Communal sur les  
Risques Majeurs



## SOMMAIRE

### *Le mot du Maire*

### Risque inondation



#### Consignes de sécurité en cas d'inondation

### Risque tempête



#### Consignes de sécurité en cas de tempête

### Risque Transport de Matières Dangereuses



#### Consignes de sécurité en cas d'accident

### Le défibrillateur et les numéros utiles

### Affiche communale

# LE MOT DU MAIRE

*Chers habitants de Mortemer,*

*La sécurité sous toutes ses formes est l'affaire de tous et principalement de la Municipalité.*

**L'arrêté du 20 mai 2009, fixe la liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs.**

*Pour une meilleure information, nous avons participé à la rédaction de ce petit livre afin d'expliquer avec des mots simples, les gestes à effectuer en cas de sinistre.*

*Notre situation géographique, peut nous faire craindre à un accident de transport de matières dangereuses, une tempête ou à une inondation. Il faut donc s'y préparer.*

*Ce document n'est pas destiné à faire peur, mais à informer pour savoir quoi faire en cas de danger.*

*Je vous en souhaite bonne lecture.*



*Daniel VAN HULLE*

# RISQUE INONDATION

## SITUATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.



La Commune de Mortemer est soumise au risque inondation :

- Par débordement de l'Eaulne,
- Par ruissellement en cas d'orage important avec ravinement le long des pentes ou saturation des réseaux d'évacuation des eaux.

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- ❖ Entretien régulier des berges et des fossés.
- ❖ Surveillance de la montée des eaux.
- ❖ Prise en compte des zones inondables dans l'instruction des permis de construire (Suivi Mairie + DDE).
- ❖ Prescription de bassins de retenue pour les eaux pluviales dans les permis de construire pour les groupes d'habitations ou lotissements.
- ❖ Etudes Hydrauliques sur les bassins versants (Suivi SIBEL).

**Carte  
établie  
par la  
DDE  
en  
2006**



**Légende**

**En bleu : limite des plus hautes eaux connues par débordement de l'Eaulne pour une hauteur inférieure à 0,5m**

**En vert : zones de ruissellement important ou zones inondées par ruissellement**

## **CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION**

**1. Ecoutez la radio France Bleu Basse-Normandie : 101.6 Hz**

**2. Respectez les consignes ci-dessous :**

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Rassemblez l'indispensable
- Coupez l'électricité, le gaz
- Montez dans les étages
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer, leurs enseignants s'occupent de leur sécurité
- Ne téléphonez pas, libérer les lignes pour les secours

**N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées,  
vous iriez au devant du danger**

### **APRES L'INONDATION :**

- ↳ Aérez les pièces,
- ↳ Désinfectez,
- ↳ Contactez votre assureur,
- ↳ Chauffez dès que possible.



# RISQUE TEMPETE

## SITUATION



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression) où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...), à l'origine de vents violents accompagnés le plus souvent de précipitations intenses (pluie, grêle,...).

On parle de tempête à terre pour des vents moyens supérieurs à 90 km/heure.

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

Des mesures préventives sont prises :

- ❖ Plan d'alerte météorologique avec publication par Météo-France de carte de vigilance météorologique 2 fois par jour attirant l'attention sur la possibilité de survenue d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures.
- ❖ Emission d'un message d'alerte par la préfecture (automate d'appel) et mise en vigilance des services municipaux dès réception.
- ❖ Obligation d'entretien par les riverains des haies et des arbres, notamment en bordure de voirie.

Consultez les prévisions METEO auprès de  
Météo-France, tél : 3250, ou 0.892.68.02.14  
Internet : <http://www.meteofrance.fr>

# CONSIGNES DE SECURITE EN CAS DE TEMPETE

1. Abritez-vous
2. Ecoutez la radio France Bleu Haute Normandie      **101.6 Mhz**
3. Respectez les consignes ci-dessous :

## CODE DE VIGILANCE DES CARTES METEOS

<b>Niveau 1 : Risque faible</b>	<b>PAS DE VIGILANCE</b> particulière
<b>Niveau 2 : Risque Moyen Couleur : Jaune</b>	<b>ETRE ATTENTIF</b> à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus.
<b>Niveau 3 : Risque Fort Couleur : Orange</b>	<b>ETRE TRES VIGILANT</b> Phénomènes météos dangereux prévus. Se tenir informé de l'évolution météo et suivre les consignes
<b>Niveau 4 : Risque très fort Couleur : Rouge</b>	<b>VIGILANCE ABSOLUE</b> Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.

### Avant :

- ☛ Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- ☛ Rentrer dans un abri en dur
- ☛ Fermer les portes et les volets
- ☛ Rentrer les bêtes et le matériel

### Pendant :

- ☛ S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- ☛ Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement
- ☛ Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision



### Après :

- ☛ Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- ☛ Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- ☛ Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

# RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

## SITUATION



Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses

(TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs.

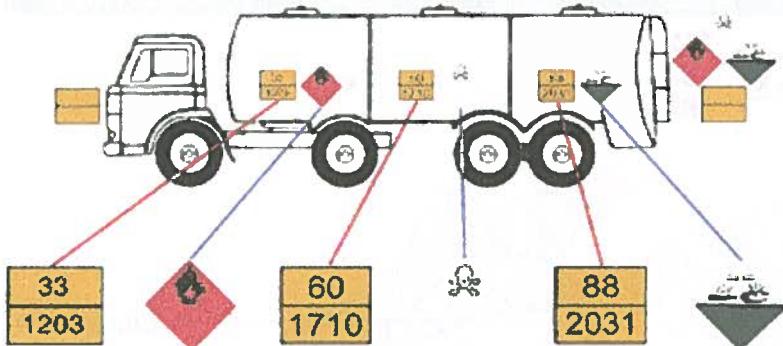
Mortemer et sa région sont concernées par un trafic de matières dangereuses qui s'effectue sur la route D929 (ancienne RN29).

Chacun de nous peut être confronté à ce genre de risques, et doit pouvoir reconnaître les codes sur les véhicules de TMD (Transport de Matières Dangereuses).

Code danger	Chiffre	Danger principal	Danger secondaire
	X	Eau et mousses interdites	
	1.	matières explosives	
	2	gaz inflammables (butane...)	Emanations de gaz
	3	liquides inflammables (essence...)	Incendie
	4	solides inflammables (charbon...)	Incendie
	5	comburants, peroxydes (engrais...)	Incendie
	6	matières toxiques (chloroforme...)	Empoisonnement

	7	matières radioactives (uranium...)	Contamination
	8	matières corrosives (acide...)	Brûlures, corrosion
	9	dangers divers (piles...)	

Les camions sont équipés de plaques indiquant le code de danger et celui des matières transportées :



La répétition du chiffre sur le code danger indique une intensification du risque.



Exemple : 33, liquide très inflammable. Le chiffre du haut est le code danger, celui du bas, le code matière.

## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin d'un accident de ce type, mettez-vous à l'abri et alertez immédiatement les sapeurs-pompiers (fixe : 18 ou portable : 112), en précisant les lieux et si possible le code danger.

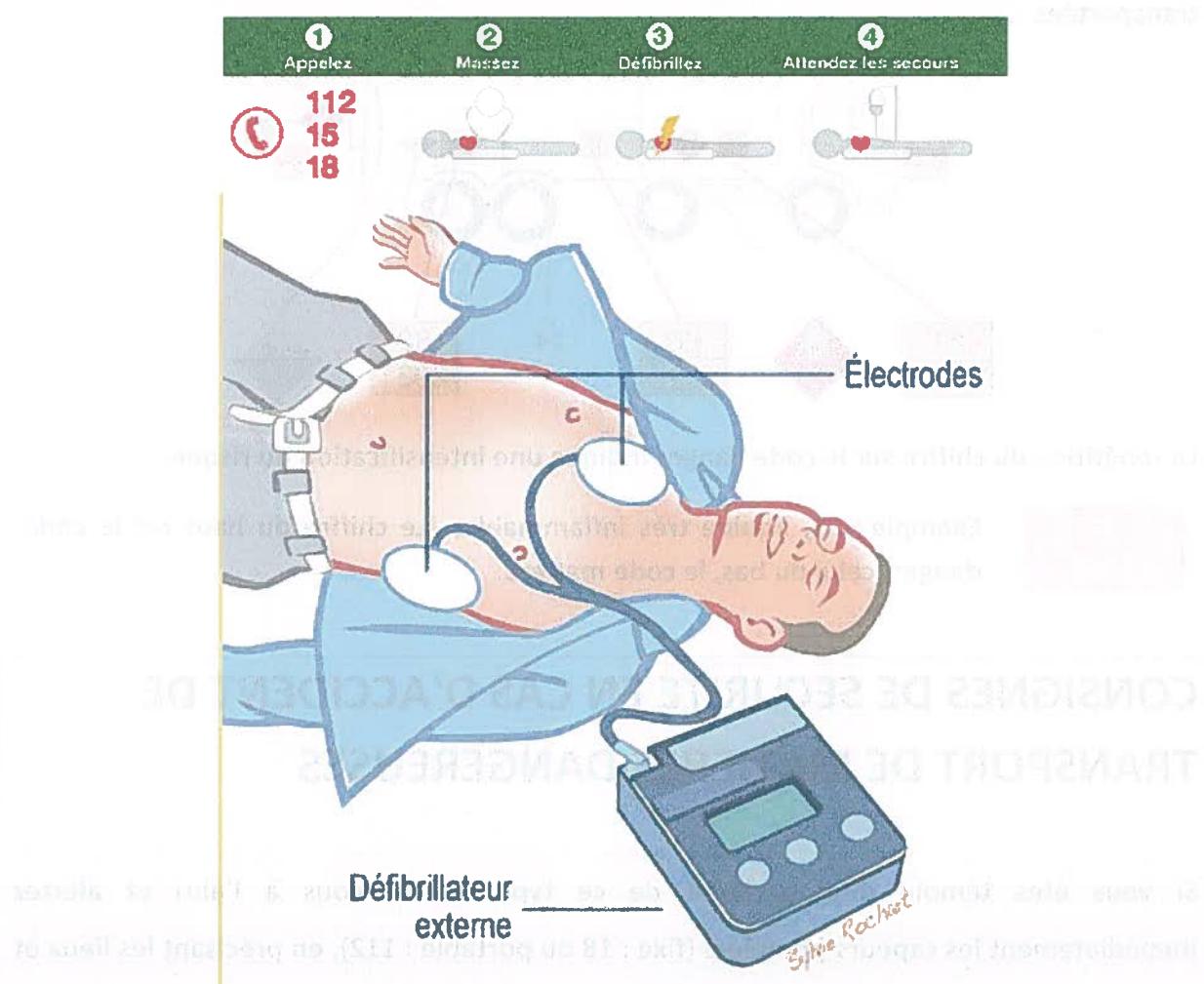
Sur la commune de Mortemer, nous avons également des cavités souterraines, que sont les souterrains de l'ancien château. Ils sont privés et leur accès est interdit.

# LE DEFIBRILLATEUR ET LES NUMEROS UTILES

## ❖ Qu'est ce qu'un défibrillateur ?

Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ». C'est un appareil portable avec une batterie qui possède 2 électrodes à placer sur la poitrine de la victime.

7 à 8 accidents sur 10 ont lieu devant témoins : un proche ou un passant, sa réaction peut changer le cours des événements, s'il effectue les 3 gestes qui sauvent :



Dans notre Commune, le défibrillateur a été installé sur le mur du hall de la salle polyvalente.

# AFFICHE COMMUNALE

## information préventive des risques majeurs

affiche communale

### consignes

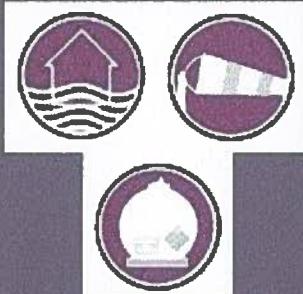
en cas  
de danger  
ou d'alerte

- 1 abritez-vous  
*take shelter*  
*regarder la mer*
- 2 écoutez la radio  
*listen to the radio*  
*écouter la radio*
- 3 respectez  
les consignes  
*follow the instructions*  
*respecter les consignes*

consultez à la mairie  
le document communal  
d'information [diorim]

Commune de  
**MORTEMER**

Département de  
Seine Maritime



en cas de danger ou d'alerte

3. abritez-vous

*take shelter*

*regarder la mer*

2. écoutez la radio 101.6 MHz

*listen to the radio*

*écouter la radio*

1. Respectez les consignes

*follow the instructions*

*respecter les consignes*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

*don't pick your children up at school*

*ne rampe pas chercher à ses enfants à la maternelle*

POUR EN SAVOIR PLUS CONSULTEZ

à la mairie le document communal d'information

65 cm x 90 cm